DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association AFRICOLOR

SIEGE SOCIAL : 5 RUE ARTHUR GROUSSIER - 75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

À l'Assemblée Générale de l'association AFRICOLOR

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29/03/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

ME

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 07 avril 2023

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport :
Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Association AFRICOLOR

BILAN ACTIF AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	912 €	712 €	200 €	912 €
Autres	10 000 €		10 000 €	10 000 €
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	15 272 €	14 870 €	402 €	1 140 €
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	500 €		500 €	500 €
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	5 295 €		5 295 €	5 295 €
Total I	31 979 €	15 582 €	16 397 €	17 847 €
ACT ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	84 778 €		84 778 €	36 503 €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	81 290 €		81 290 €	94 910 €
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	181 652 €		181 652 €	231 960 €
Charges constatées d'avance	13 427 €		13 427 €	10 416 €
Total II	361 147 €	0 €	361 147 €	373 789 €
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**393 126 €**	**15 582 €**	**377 544 €**	**391 636 €**

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association AFRICOLOR

BILAN PASSIF AU 31/12/2022

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	117 222 €	111 346 €
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	7 535 €	5 876 €
Situation nette (sous total)	***124 757 €***	***117 222 €***
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	**124 757 €**	**117 222 €**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		**138 014 €**
Total II	**0 €**	**138 014 €**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	12 565 €	12 565 €
Provisions pour charges	7 350 €	18 429 €
Total III	**19 915 €**	**30 994 €**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	95 231 €	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	52 396 €	39 184 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	81 662 €	66 221 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 583 €	
Total IV	**232 872 €**	**105 406 €**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**377 544 €**	**391 636 €**

* Le cas échéant, une rubrique « Autres fonds propres » peut être intercalée entre la rubrique « Fonds propres » et la rubrique « Fonds reportés et dédiés » avec le détail de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres associatifs, avances conditionnées,...). Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association AFRICOLOR

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	161 199 €	174 493 €
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	304 571 €	683 131 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	42 820 €	
Autres produits	213 €	474 €
Total I	508 803 €	858 098 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	272 974 €	386 339 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 809 €	4 727 €
Salaires et traitements	176 878 €	224 461 €
Charges sociales	60 025 €	77 623 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 450 €	1 154 €
Dotations aux provisions	7 350 €	4 649 €
Reports en fonds dédiés	0 €	138 014 €
Autres charges	7 920 €	6 597 €
Total II	530 406 €	843 565 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-21 603 €	14 533 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1 183 €	359 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		2 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 183 €	361 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0 €	0 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 183 €	361 €

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association AFRICOLOR

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-20 420 €	14 894 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 981 €	2 100 €
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	18 429 €	
Total V	23 410 €	2 100 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0 €	1 575 €
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0 €	12 565 €
Total VI	0 €	14 140 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	23 410 €	-12 040 €
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-4 543 €	-3 021 €
Total des produits (I + III + V)	**533 397 €**	**860 559 €**
Total des charges (II + IV + VI+ VII+VIII)	**525 863 €**	**854 684 €**
EXCEDENT OU DEFICIT	**7 535 €**	**5 876 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association AFRICOLOR

Association Loi 1901 – 5 rue Arthur Groussier – 75010 Paris
SIRET 538 513 763 000 28 – NAF 9001Z

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice 3
A. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION 3
B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 3
II. Principes, règles et méthodes comptables 3
2-1 Changement de méthode comptable 4
2-2 Provision 4
2-3 Indemnité de fin de carrière 4
2-4 Méthode de détermination des produits 4
2-5 Charges constatées d'avance 4
2-6 Produits constatés d'avance 4
III. Notes relatives aux postes de bilan actif 4
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé 4
3-2 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 5
3-3 Immobilisations financières 5
3-4 Stocks et en-cours 5
3-5 Etat des créances et dépréciations liées 5
3-6 Valeurs mobilières de placement 6
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif 6
4-1 Tableau de variation des fonds propres 6
4-2 Subventions d'investissements 6
4-3 Provisions réglementées 7
4-4 Fonds dédiés 7
4-5 Provisions pour risques et charges 7
4-6 Etat des échéances et des dettes 8
4-7 Emprunts 8
V. Detail des operations de cloture 8
5-1 Charges à payer et produits à recevoir 8
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice 9
VI. Notes relatives au compte de résultat 9
6-1 Produits d'exploitation 9
6-1.1 Concours publics et subventions 9
6-2 Ventilation des produits 9
6-3 Charges d'exploitation 9
6-4 Résultat financier 11
6-5 Résultat exceptionnel 11
6-6 Transfert de charges 11
6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices 11
6-8 Contributions volontaires en nature 12
VII. Autres informations 12
7-1 Effectif moyen 12
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés 12
7-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants 12
7-4 Filiales et participations 12
7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes 12

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION*

L'association AFRICOLOR a pour activité l'organisation et la promotion de toutes manifestations artistiques, de toutes diffusions et éditions qui seront de nature à développer la création et la connaissance d'œuvres de l'esprit à travers le monde.

L'association est totalement soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 533 397 euros.
Le résultat net comptable est un excédent de 7 534 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/23 par les dirigeants de l'entité.

B. *FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE*

L'année 2022 a été marquée par un retour presque normal de l'activité. La fréquentation du public lors du festival est revenue à son meilleur niveau.
Du coté des projets internationaux, l'année 2022 est aussi marquée par la fin des projets avec le Mali et un redéploiement de l'activité vers l'Afrique de l'Est/Océan Indien.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.
Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnité de fin de carrière

La convention collective de l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et calculée en fonction des critères de la convention collective applicable à l'entité.

2-4 Méthode de détermination des produits

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés en tenant compte du fléchage

2-5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à 13 427 € réparties de la façon suivantes

- Fournisseurs abonnement : 1262 €
- Fournisseurs autres : 3166 €
- Coproduction 2023 : 4000 €
- Coproduction 2024 : 5 000 €

2-6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à 3 582.77 €, liés à la subvention Culture et Art au Collège, pour la part non utilisée en 2022.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement

Logiciels	Linéaire	1 an
Constructions	Linéaire	3 ans
Agencements, installations	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

IMMOBISISATIONS 2022

Poste comptable		Nature des dépense	Date achat	Valeur	Durée Amort	Taux	Mod	Antérieurs	en 2022	Cumulés	Valeur nette 31/12/2022
280500	Logiciel	Logiciel		712,00 €					712,00 €	712,00 €	
218100	Install. gene. agenc. amenag. div.	Travaux bureaux	20/08/2012	9 000,00 €	3	33,33	Lin	9 000,00 €		9 000,00 €	
218300	Materiel de bureau et informatique	MUS ORDI COM	07/05/2015	550,00 €	3	33,33	Lin	550,00 €			
		MUS ORDI COM 2	13/04/2017	1 400,00 €	3	33,33	Lin	1 400,00 €			
		DARTY PC PORTA	29/01/2019	582,50 €	3	33,33	Lin	582,50 €			
		MUS SERVEUR	29/04/2019	1 080,00 €	3	33,33	Lin	1 080,00 €			
		MUS POST VD	30/10/2019	1 313,00 €	3	33,33	Lin	1 023,82 €	289,18 €	1 313,00 €	
		TOP ACHAT ORDI	24/11/2020	1 346,62 €	3	33,33	Lin	495,60 €	449,00 €	944,60 €	402,02 €
				6 272,12 €				5 131,92 €	738,18 €	2 257,60 €	402,02 €
CUMUL TOUS COMPTES				15 984,12 €				14 131,92 €	1 450,18 €	11 969,60 €	402,02 €

3-2 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Non concerné

3-3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées :
Dépôt de garantie loyer de 5 295 €
Titres de part SCIC La main 9-3,0 pour un montant de 500 €
Soit un total de 5 795 €

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

3-4 Stocks et en-cours

Il n'y a pas de stocks et d'encours.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

3-5 Etat des créances et dépréciations liées

Etat des créances

	Montant brut	a un 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	500 €	500 €	
Prêts	0 €	0 €	
Autres immobilisations financières	5 295 €		5295
Créances financeurs douteux ou litigeux			
Autres créances	84 778 €	84 778 €	
Personnel et comptes rattachés		0 €	
Organismes sociaux		0 €	
Etats et autres collectivités publiques	79 206 €	79 206 €	
Débiteurs dives	2 084 €	2 084 €	318
Charges constatées d'avance (III)	13 427 €	8 427 €	5000
TOTAL	**185 290 €**	**174 995 €**	**10 613 €**

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/22.

3-6 Valeurs mobilières de placement

Non concerné

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

Tableau variation des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de repriose	111 346,36 €		5 875,80 €		117 222,16 €
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Excédent ou déficit de l'exercice	5 875,80 €		7 535,50 €		7 535,50 €
	117 222,16 €		13 411,30 €	0,00 €	124 757,66 €

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/22

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/22

4-4 Fonds dédiés

La partie des ressources (dons, subventions, …) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée, conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».
Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des projets définis.

La colonne « Transferts » correspond à l'inscription dans les comptes des décisions prises par les instances de l'association concernant l'utilisation des soldes de fonds dédiés non utilisés sur un projet défini terminé. Cette colonne indique, après accord du tiers financeur, la nouvelle destination de ces fonds sur un autre projet dédié.

Variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédies issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DGCA	134 766 €	0 €	42 820 €	0 €		91 946 €	

Nous avons utilisé une partie de ces fonds dédiés à hauteur de 42 820 € répartis de la façon suivante

- 20 320 € en apport de coproduction
- 15 000 € pour l'équilibre financier du Festival
- 2 500 € pour les imprévus
- 5 000 € pour la coproduction avec Afriquatuors pour sa sortie de disque

4-5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges d'un total de 95 194 € figurent au bilan au 31/12/2022 et correspondent à :

- Provision pour risque
  Par prudence nous avons conservé la provision de 12 565 € liée au projet Africa 2020 clos en 2021

- Provision pour Indemnité de fin de carrière de 7 350 €.

PROVISIONS 2022

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Prov. pour pensions et obligations similaires	18 429 €	7 350 €		18 429 €	7 350 €
Autres provisions pour risques et charges	12 565 €				12 565 €
Fonds Dédiés DGCA	138 014 €		42 820 €		95 194 €

4-6 Etat des échéances et des dettes

Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	1 an au plus	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés	95 231 €		95 231 €	
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts & dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs & comptes rattachés	52 396 €	52 396 €		
Dettes des legs ou donation				
Personnel & comptes rattachés	10 143 €	10 143 €		
Organismes sociaux	40 933 €	40 933 €		
Etat et autres collectivités publiques	30 467 €	30 467 €		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés				
Autres dettes	120 €	120 €		
Produits constatés d'avance	3 583 €	3 583 €		
TOTAUX	**232 872 €**	**137 641 €**	**95 231 €**	**0 €**

4-7 Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2022.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

- Fournisseurs, factures non parvenues 24 670 €
- Provision sur congés payés 7 185 €
- Provision primes salariés 0
- Provision sur charges sociales (CP et primes) 2 608 €
- Cotisations sociales à payer 41 096 €
- Etat, taxes à payer 6 953 €
- Salaires 350 €
- Notes de frais 120 €

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir	745 €
▪ Financeurs, financements à recevoir	27 649 €
▪ Encours sur études	0 €

5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	13 427 €
▪ Produits constatés d'avance	3 583 €

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association représentent 161 199 € et sont composés de :

▪ Contrat de cession	139 627 €
▪ Vente Actions culturelles	8 308 €
▪ Billetterie cotraitant	2 115 €
▪ Merchandising	663 €
▪ Prestation à l'international	6 750 €
▪ Diffusion	3 737 €

6-1.1 Concours publics et subventions

L'association a reçu des subventions d'exploitation pour un total de 304 571 € en provenance de :

▪ l'Union Européenne	0 €
▪ ETAT	68 560 €
▪ Collectivités territoriales	205 810 €
▪ Caisse d'allocations familiales	0 €
▪ Autres financeurs publics	30 201 €

6-2 Ventilation des produits

Produits d'exploitation par catégories d'activités :

▪ Festival Africolor	150 712 €
▪ Activités internationales	6 750 €
▪ Diffusion	3 737 €

Produits par zones géographiques :

▪ France	154 449
▪ Europe	0 €
▪ Afrique	6 750 €
▪ Asie	0 €
▪ Amérique	0 €
▪ Océanie	

6-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association d'un montant total de 530 405 € sont composées selon le tableau ci-dessous

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

N° de compte	Intitulé du compte	Solde débit

604100	AFRICOLOR CESSION	92 894,00 €
604105	AFRICOLOR COPRODUCTION	32 172,95 €
604110	AFRICOLOR FRAIS PRODUCTION	752,82 €
604120	AFRICOLOR SON STUDIO COSTUME	3 007,27 €
604150	Africolor déplacement	36 582,55 €
604160	AFRICOLOR HEBERGFEMENT	12 002,96 €
604165	AFRICOLOR REPAS	7 577,06 €
604170	AFRICOLOR COMMUNICATION	36 625,28 €
604172	BRIDJING WOMEN COMM	1 500,00 €
604180	AFRICOLOR ACHAT DIVERS	129,17 €
604183	AUTRES PROJETS ASSOCIATION	129,28 €
606110	Edf	346,93 €
606120	Gdf	867,95 €
606300	Fournit. entretien & petit equip.	129,73 €
606400	Fournitures administratives	475,00 €
613200	Locations immobilieres	21 354,12 €
613500	LOCATION COPIEUR, TELEPHONIE	3 496,44 €
613520	DROIT UTILISATION LOGICIELS	1 337,11 €
614000	Charges locatives et de copropriété	2 029,00 €
615000	Entretiens et réparations	11,00 €
615600	Maintenance	260,00 €
615620	MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS	89,22 €
616000	Primes d'assurance	505,73 €
618100	Documentation generale	409,09 €
622600	Honoraires	6 005,00 €
622610	Honoraires cac	4 440,00 €
622620	AUTRES HONORAIRES	1 410,00 €
623000	Publicite publicat. relat. publiq.	160,00 €
625100	Voyages et deplacements	2 072,32 €
625700	Receptions	451,76 €
626100	Téléphone	1 766,25 €
626200	TELEPHONE INTERNET	600,00 €
626300	POSTE	277,13 €
627000	Services bancaires et assim.	756,69 €
628100	Concours divers (cotisations,...)	350,00 €
631200	Taxe d'apprentissage	1 194,25 €
633300	Part. employ. a form. prof. cont.	2 277,77 €
635120	Taxes foncieres	337,00 €
641100	SALAIRE BRUT PERMANENT	126 229,56 €
641110	SALAIRE BRUT ARTISTE	26 609,29 €
641120	SALAIRE BRUT TECHNIQUE	10 225,12 €
641130	MAINTIEN REM IJSS	1 049,63 €
641200	Conges payes	1 799,19 €
641300	INDEMNITES STAGE	1 719,90 €
641310	INDEMNITES SERVICE CIVIQUE	334,05 €
641340	ABONNEMENT TRANSPORT SALARIES	1 917,60 €

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

641480	PRIME DE PARTAGE DE LA VA	6 250,00 €
641600	DEFRAIEMENT TELETRAVAIL	743,30 €
645001	CHARGES CONGES PAYES	641,32 €
645100	Cotisations urssaf	30 196,10 €
645300	RETRAITE PREV SANTE AUDIENS	11 504,93 €
645310	VERSEMENT SANTE	13,44 €
645410	COTIS. CHOMAGE PERMANENT	4 462,99 €
645420	COTIS. CHOMAGE INT.	3 554,37 €
645500	COTIS. CONGES SPECTACLES	5 672,52 €
647200	FNAS Vers. aux comites d'ets & d'etab.	2 208,77 €
647220	CHEQUES CULTURES	511,50 €
647250	FONDS PARITARISME FCAP	410,87 €
647500	MEDECINE TRAVAIL, PHARMACIE	847,81 €
651600	Droits d'auteur et de reproduct.	4 214,10 €
651610	SACEM FESTIVAL	910,00 €
651710	SACD FESTIVAL	2 351,00 €
651810	CNV AFRICOLOR	224,00 €
658000	Charges diverses gestion courante	221,12 €
681120	Immobilisations corporelles	1 450,18 €
681500	Dotat. aux prov. d'exploitation	7 350,00 €
TOTAL Charges d'exploitation		**530 405,49 €**

6-4 Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de :
2 Placements livret sur le compte pour un produit financier de 1 183 €
Nous n'avons pas de charges financières en 2022

6-5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 66 230 € et correspond à :

- produits exceptionnels sur opération de gestion 4 981 €
  Décomposée comme suit :
  Une prestation non effectuée donc annulée de 1 000 €
  Une facture non parvenue plus d'un an après de 1 431 €
  Un trop perçu de trésorerie non récupérée 2 ans après de 2 550 €

- Reprises sur provisions 18 429 €
  Décomposée comme suit :
  Reprise de provision IDR de 18 429 €

Il n'y a pas eu de charges exceptionnelles en 2022

6-6 Transfert de charges

Nous n'avons pas de transferts de charges.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est de 7 535.50 euros.
Ce résultat bénéficiaire est lié à la reprise de la provision IDR d'un montant de 18 429 €
Et d'une nouvelle provision IDR de 7 350 €.

Le résultat avant recalcul de la provision IDR était de – 3 545 €
Il n'y a donc pas d'IS en 2022

Nous avons un crédit impôt spectacle en 2022 de 4 543 € décomposé comme suit :
Crédit impôt provisoire de 5 199 € pour le spectacle Lalla Fadhma N'Soumer
Régularisation de 656 € à déduire du crédit d'impôt pour le spectacle Afriquatuors suite à la validation par notre commissaire aux comptes du crédit d'impôt définitif.

6-8 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 0 € car nous n'avons pas de bénévolat, de dons en nature ou en services, ni de mécénat de compétences …

VII. AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen

Effectif moyen

	Total	Hommes	Femmes
Cadres	2	1	1
Employés	3		3
Apprentis	1		1
Totaux	6	1	5

7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la Loi 2006-586, les rémunérations versées, avantages en nature inclus, aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de notre association s'élèvent à 109 491 €.

7-3 Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Nous ne versons aucune somme aux membres du conseil d'administration.

7-4 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet Doucet, Beth & Associés assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 4 330 € euros HT pour l'exercice 2022.

Le commissaire aux comptes réalise également des services autres que la mission de certification des comptes (SACC). Dans le cadre, il a réalisé les missions suivantes pour un montant total d'honoraires de 1 200 € euros HT.

- Une certification des compte pour la demande d'agrément définitif du spectacle Afriquatuors dans le cadre du crédit impôt spectacle 1 200 €

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS